

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^l^o
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

| | |
|--------------------------|-----------------------|
| 7 heures 49 minut. soir, | Omnibus. |
| 3 — 52 — — | Express. |
| 3 — 27 — — | matin, Express-Poste. |
| 9 — 4 — — | Omnibus. |

Départ de Saumur pour Angers.

| | |
|-------------------------|----------|
| 1 heure 2 minutes soir, | Omnibus. |
|-------------------------|----------|

Départs de Saumur pour Paris.

| | |
|-------------------------|-----------------|
| 9 heures 50 minut. mat. | Express. |
| 11 — 49 — — | matin, Omnibus. |
| 6 — 23 — — | soir, Omnibus. |
| 9 — 28 — — | Direct-Poste. |

Départ de Saumur pour Tours.

| | |
|--------------------------|--------------|
| 3 heures 2 minut. matin, | March-Mixte. |
| 7 — 52 minut. matin, | Omnibus. |

PRIX DES ABONNEMENTS.

| | |
|------------------------|----------------|
| Un an, Saumur, 18 f. » | Poste, 24 f. » |
| Six mois, — 10 » | — 13 » |
| Trois mois, — 5 25 | — 7 50 |

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Les préparatifs pour l'expédition de Chine se poursuivent en Angleterre avec une grande activité. On sait que le gouvernement britannique doit envoyer un corps d'armée égal au nôtre; il se compose du 1^{er} et du 67^e régiments d'infanterie de ligne, envoyés de Calcutta et de Bombay en Chine et déjà rendus à leur destination, de trois bataillons d'infanterie de marine et de détachements de troupes d'artillerie et du génie, qui vont quitter l'Angleterre dans les premiers jours du mois prochain.

Les troupes de terre seront placées sous le commandement supérieur du général Straubenzée, qui est depuis trois ans en Chine; l'amiral Hope reste commandant des forces de terre et de mer. Les deux commandants des forces de terre et de mer ont chacun des pouvoirs égaux et doivent concerter entre eux leurs plans et s'entendre ensuite avec le général de Montauban, qui commande en chef les forces françaises de terre et de mer.

Le commandement de l'artillerie a été donné à un ancien officier de Crimée, le lieutenant-colonel Barry, qui a travaillé dans les ateliers de Woolwich et qui a été le collaborateur du capitaine Armstrong. Il est chargé, par le ministre de la guerre, de faire des expériences de tir destinées à fixer l'opinion de la science sur la nouvelle bouche à feu anglaise, déjà si favorablement jugée de l'autre côté du détroit.

Enfin, on doit également embarquer plusieurs compagnies de fusiliers, qui doivent employer contre les Chinois des fusées d'invention récente et qui ont été expérimentées à Woolwich.

Une correspondance de Vienne nous fournit les renseignements qui suivent au sujet du plan d'administration politique élaboré pour la Vénétie. En voici les traits principaux: A la tête de l'administration sera placé un gouverneur dont les attributions et les pouvoirs seront très-étendus. Le gouvernement sera divisé en six sections administra-

tives, dirigées chacune par un conseiller. Jusqu'ici le gouvernement vénitien comprenait dix sections avec dix conseillers. En outre, la Vénétie et le Mantouan seraient divisés en quatre préfectures dont les sièges seraient à Venise, Vérone, Rovigo et Udine.

Les délégations actuelles seraient réparties comme il suit: Venise conserverait celle qu'elle possède; une partie de celle de Padoue serait jointe à la préfecture de Trévise, et une partie de la province de Mantoue à celle de Vérone; le reste de la délégation de Padoue et de la province de Mantoue serait incorporé à la préfecture de Rovigo, et la province de Bellune serait jointe à la préfecture d'Udine.

La tenue des livres vénitiens serait jointe à la comptabilité générale du gouvernement; une partie des affaires administratives serait remise entre les mains d'autorités autonomes, et à cet effet des attributions étendues seraient données aux congrégations provinciales, mais la congrégation centrale serait dissoute. La correspondance ajoutée que si ce plan est adopté il sera mis tout de suite en vigueur.

Les journaux de Berlin du 19 nous apprennent que la santé du roi inspirait les plus vives inquiétudes à sa famille. Jamais ce prince n'a été dans une situation plus grave.

Nos lettres de Madrid nous fournissent chaque jour de nouveaux détails sur l'enthousiasme et le patriotisme dont les populations de la Péninsule ne cessent de faire preuve à l'occasion de la guerre du Maroc.

Le commerce de Cadix vient de donner un exemple de l'esprit dont la nation espagnole tout entière est animée, en offrant au gouvernement de la reine les 44 millions réclamés par l'Angleterre pour sa fourniture d'armes et de munitions.

L'armée d'opération va être portée à 80,000 hommes, et l'armée qui reste à l'intérieur sera encore forte de 80,000 hommes. Le gouvernement pourrait, s'il en était besoin, ajouter notre correspondance, mettre sur pied 80 bataillons de milices provinciales. La guerre du Maroc contribue, on le

voit, à faire connaître les ressources militaires de la Péninsule.

Un décret royal élève le maréchal de camp Raphaël Echague, commandant en chef du 1^{er} corps de l'armée d'Afrique, au grade de lieutenant-général, en récompense de sa brillante conduite dans les combats des 20, 24 et 25 novembre dernier.

Le steamer anglais *Vectis* est arrivé mercredi à Marseille avec les malles de Bombay. Les nouvelles de l'Inde vont jusqu'au 26 novembre: elles sont dépourvues d'intérêt. Les journaux du pays ne contiennent que de longs détails sur le voyage de lord Canning à travers les provinces du Nord-Ouest.

Un banquet a été offert, le 22, à lord Palmerston à suite du comice agricole de Romsay. Le premier ministre a prononcé le discours suivant:

« Nous avons déjà vu au ministre de paix, mais on ne saurait compter à toujours sur cet inappréciable bienfait, et il est possible que d'une extrémité à l'autre de l'Europe elle soit suivie de la guerre. Je vous propose donc, maintenant, la santé et le succès de ces institutions destinées à nous défendre en temps de guerre et à nous mettre à même de recouvrer les bienfaits de la paix.

« Je suis sûr que le pays est bien convaincu que le meilleur moyen de sauvegarder la paix, c'est de montrer que nous sommes capables de nous défendre, si on nous attaque. J'espère qu'il n'est pas probable que notre armée et notre marine aient à accomplir les efforts qu'ont eus à soutenir nos ancêtres.

« L'esprit qui a animé le pays, l'immense organisation de volontaires qui s'en est suivie, ont retenti dans toute l'Europe (longs applaudissements) et ont accru le respect que doivent ressentir toutes les nations pour un peuple qui, sans intention agres-

FEUILLETON

L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

La plupart des nombreuses acceptions du mot *bord* étant maritimes, l'exemple de l'élève Grandfort n'est pas aussi maladroitement choisi qu'on pourrait le penser. Le bord est le navire entier; un bord est l'un des côtés du navire: tribord ou bâbord; et devient dès-lors l'une des moitiés. Par extension, le même mot signifiera la moitié de l'équipage, ainsi l'on demandera quel *bord* est de quart. Il s'applique en certains cas à la route qu'on suit: on court un *bord* dans telle ou telle direction. Les matelots disent figurement *courir bon bord* pour exprimer l'idée d'une escapade suivie de bombances. Suivant l'acception vulgaire, les marins diront tout simplement le bord de l'eau, le bord d'un panneau, le bord d'une voile; et ils comprendront fort bien les mots *bords lointains*, quoiqu'ils y substituent celui de *parages*.

« D'un autre bord, c'est-à-dire d'un autre côté, poursuivait Galhauban, il y a un tas de mots qu'il faut écrire pareillement, mais qu'il faut lire de façons différentes, comme *fer*, *portions*, *mat*. Ah! quelles inventions! quelles inventions! et pas une bonne raison pour tout ça, voyez-vous! hormi l'usage, la coutume, l'idée du premier venu.

« Ah ça! M. Grandfort, si j'écris, là, par supposition, *b, o, bo, t, a, n, tan, bo tan*, est-ce

qu'on ne va pas lire en droiture *beau temps*, crânement mieux qu'en écrivant à votre mode? » A quoi il riait, comme il va rire, bien sûr, en relisant cette lettre-ci.

« Et il y a des Parisiens qui trouvent malaisée la nomenclature du grément. — Un bras de perroquet est un bras qui sert à brasser comme tous les autres bras; suffit de savoir une fois qu'un bras est une corde comme ci et comme ça, et de connaître la place des perroquets; c'est sur tous les navires pareillement, au lieu qu'une lettre, la même, ne navigue pas dans deux mots sans que ça change à vous casser le bon sens. *E, a, o, u*, merci! — Ah! cette sauvage d'orthographe, est-elle donc mauvaise, l'est-elle!...

La lettre de Galhauban, apportée à Jeanne par sa mère, avait fait les délices du château de Roseville.

La fille du vieux pilote en rit comme tout le monde, mais elle fut profondément pénétrée du sentiment de reconnaissance qu'exprimait son frère; ses yeux s'arrêtèrent sur la petite bague que son père lui avait remise de la part de Grandfort; puis d'un ton chaleureux:

« Ce jeune officier, dit-elle, prouve bien qu'il n'est pas un ingrat. Il ne croit pas avoir suffisamment acquitté sa dette par cet anneau d'or, cet anneau de sauvetage qui vient de sa mère; il m'a dédié son dernier poème avec une grâce charmante; et maintenant, sentant bien que mes parents n'accepteraient de lui ni argent ni cadeaux, il se fait l'instituteur de mon frère Gal, qui, tout en se dépitant, nous prouve qu'il met déjà très-convenablement l'orthographe.

Jeanne, lorsqu'elle parlait ainsi, venait d'atteindre sa seizième année; elle appréciait en parfaite connaissance de cause tout le mérite de la lettre de Galhauban, volumineuse éptre qui fit bientôt après le voyage du Havre.

L'armateur Graverin la lut et voulut la relire, tant elle était de son goût. Nous ne saurions dire jusqu'à quel point elle influa sur ses décisions, mais le lendemain en visitant ses chantiers où l'on achevait de construire un fort trois-mâts du plus bel échantillon:

— Eh! eh! dit-il à ses fils Edouard et Félix, notre ami Grandfort ne sera pas trop mal partagé.

— Mais, mon père, je croyais que vous destiniez ce navire au capitaine de la *Perle* qui entre en réparations.

— J'ai changé d'avis; il montera l'*Arlequin*.

— Que deviendra donc le capitaine du *Léopard*?

— Il prendra les *Trois-Frères*, puisque le *Léopard* est condamné.

— Mais, en ce cas-là, le capitaine de l'*Alerte* reste naturellement à son bord, et il n'y a plus de commandement vacant pour M. Brassinet, à qui vous en promettiez un avant-hier.

— Promettre n'est pas le mot!... J'ai parlé de mutations; ces mutations n'auront plus lieu. Votre Brassinet, d'ailleurs, a des torts envers nous! Pourquoi est-il allé s'embarquer à Nantes?

— Ah! mon père, il n'en a été que trop puni par son affreux naufrage, le pauvre garçon!

— Laissons-là cette histoire romanesque, je hais les grandes aventures...

— Eh bien! remontons à la cause première. La place

sive, est décidé à se défendre contre les attaques, de quelque part qu'elles viennent (bruyante approbation).

» Je le répète, j'ai la confiance qu'il n'y a rien dans la situation présente des choses qui soit de nature à faire prévoir qu'il sera nécessaire de déployer l'esprit belliqueux du pays autrement que pour montrer que nous sommes prêts à défendre nos rivages; et ce doit être une grande satisfaction de savoir que l'armée et la marine présentent un effectif des plus complets et que nous avons de sûrs moyens dans le pays, si des événements malheureux venaient à se produire, pour accroître cet effectif ainsi que nos armements. Ces armements pourraient, en effet, s'accroître rapidement, et nous serions en mesure de faire face à toutes les éventualités. »

On nous écrit de Vienne le 20 décembre :

« Nous tenons de bonne source que les faits contenus dans différentes correspondances de Pesth sont complètement controuvés. Celles surtout que publie le *Times*, nous n'avons pas besoin de le faire ressortir, sont empreintes d'une insigne mauvaise foi. Nous pouvons affirmer que personne n'a été incarcéré à la suite de ce qui s'est passé dernièrement en Hongrie. Tout s'est borné à des poursuites dirigées par les tribunaux compétents contre quelques membres de l'assemblée réunie illégalement à Kaesmark et à Miskolcz. »

» Les inculpés sont au nombre de trois seulement, parmi lesquels se trouve le conseiller aulique de Seedemy. Accusés d'avoir excité ouvertement au mépris des lois, ils sont en conséquence passibles des tribunaux, mais aucun d'eux n'a été privé de sa liberté.

» C'est en vertu d'un arrêté des tribunaux qu'il a été procédé à des visites domiciliaires chez deux autres personnes, et il est faux que la police soit intervenue dans une question dont les esprits malveillants se sont emparés dans un but de parti et dont la presse anglaise se plaît à grossir l'importance. »

La *Gazette piémontaise*, du 21, contient une note officielle dans laquelle le ministre de la guerre déclare fausses les imputations dirigées contre lui dans l'*Unione* par M. Bianchi-Giovini, et d'après lesquelles le ministre aurait manifesté de l'aversion à l'égard des Lombards. Le ministre promet de donner des explications complètes dans le parlement lorsqu'il sera réuni. — Auguste Vitu. (*Le Pays*)

Les nouvelles de Londres reçues dimanche à Paris, n'ont aucune importance. Le *Times* contient l'article suivant :

» Nous avons, pour notre part, la ferme conviction qu'il n'est pas une seule personne en Angleterre qui désire la guerre avec la France, pas une seule qui porte envie à ses succès, ou que l'Angleterre ait rien à perdre à sa gloire. En politique, en commerce, et en matière de guerre, les deux nations ont, en effet, différé l'une de l'autre autant qu'il est possible, et le sentiment qui domine en Angleterre, c'est aussi le sentiment qui nous inspire la plus grande tolérance pour ceux qui par des moyens différents ont cherché la richesse et le bonheur.

» Nous en avons assez appris par le libre échange

et un gouvernement libre pour n'avoir pas besoin d'envier les nations qui n'ont pas jugé à propos de marcher sur nos traces. Nous sommes tellement satisfaits des avantages qu'elles ont obtenus, que soit qu'elles nous imitent, ou qu'elles soient en divergence, cela ne peut ni fortifier ni affaiblir notre opinion. Nous sommes tout disposés, autant que nous le permettra notre revenu, à abaisser les barrières commerciales, qui nous séparent de la France. » — Havas.

On écrit de Madrid, le 21 décembre :

« Plus de 3,000 hommes travaillent sans relâche à la construction du chemin qui doit mener à Tetouan et qui sera bientôt terminé. Le soldat espagnol supporte avec la constance la plus admirable toutes les privations et toutes les intempéries sur la terre inhospitalière du Maroc. »

» Les blessés qui sont arrivés à Séville ont reçu de la part de la population l'accueil le plus sympathique. Jusqu'ici il n'a pas été possible de faire des prisonniers aux farouches Marocains, dont la rage est telle qu'on est forcé, bien à regret, de les passer par les armes.

» On a demandé à l'escadre de Cuba plusieurs navires pour renforcer l'escadre du Maroc.

» On a des nouvelles d'une attaque tentée hier par les Maures. Le général en chef avait habilement disposé 12 pièces d'artillerie qui ont été brusquement démasquées et ont semé l'épouvante et la mort parmi ces hordes sauvages. Il en a été fait un carnage terrible. »

Un bulletin émané du campement des hauteurs del Serrallo, à la date du 20, porte : A midi, j'ai appris que 7 à 8,000 Maures se présentaient à notre droite. J'ai aussitôt tout disposé pour le combat, et me transportai dans le voisinage de la redoute d'Isabelle II.

Les ennemis avaient occupé en forces considérables les bois qui sont sur les versants de cette redoute, et de celle de Francisco de Asis. J'ordonnai la mise en ligne de 20 pièces d'artillerie. La mitraille et les grenades lancées dans le bois ont semé l'épouvante parmi les masses ennemies qui se sont retirées dans une confusion extraordinaire et ont perdu beaucoup de monde, 2 bataillons ayant chargé au bon moment. A la gauche se présentaient en même temps 1,000 chevaux et 2,000 hommes d'infanterie qui ont été repoussés par le corps du général Ros. Notre perte a été de 3 officiers et 48 soldats blessés plus ou moins grièvement. Les Maures n'ont pas attaqué avec l'ardeur des dernières affaires; ils montrent du découragement. L'affaire a peu duré. La troupe s'est battue, comme toujours, admirablement.

Les cavaliers maures sont armés d'un mousqueton dont ils font feu en approchant des carrés ennemis, puis ils saisissent la lance pour se frayer un passage et enfin ils se servent de leur poignard dans les luttes corps à corps, ou pour trancher la tête de leur ennemi vaincu.

Dans le campement espagnol, pendant la nuit, on n'entend pas autre chose que les hurlements des bandes de loups attirés par l'ardeur du carnage; les

Maures ont abandonné, dans l'épaisseur des bois, un grand nombre de cadavres. — Havas.

On assure, dit le *Pays*, qu'il est question de modifier, par suite de leur importance croissante, l'organisation de nos établissements de l'Océanie qui formeraient, à l'avenir, deux divisions distinctes ayant chacune un gouverneur séparé.

La première comprendrait Taïti, les Marquises et les autres îles environnantes; la seconde se composerait de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances. Cette dernière colonie, située à environ trois mille kilomètres de Taïti, en est trop éloignée et a pris trop de développements pour pouvoir à l'avenir dépendre de la même administration, malgré le mérite reconnu de nos officiers et de nos administrateurs.

La Nouvelle-Calédonie a vu, depuis quelques années, son commerce, son agriculture et son industrie, se développer dans des proportions inespérées: elle possède de nombreux établissements, parmi lesquels on doit citer ceux de Saint-Vincent, de l'île des Pins, de Kanala, de Napoléonville et de Fort-de-France, et elle a établi des relations très-suívies avec l'Australie. Le mouvement de la navigation a été tel dans cette colonie, une des plus belles de l'océan Pacifique, que le seul établissement de Port-de-France a reçu cette année pendant les mois d'avril, de mai et de juin, 37 bâtiments, parmi lesquels se trouvent onze navires de guerre appartenant à diverses nations. Nous apprenons, en outre, que pour répondre aux besoins du pays, on vient de créer un service régulier entre la Nouvelle-Calédonie et Sydney, et que les navires chargés de ce service correspondront à Sydney avec la malle d'Europe. — A. Renault.

FAITS DIVERS.

Par décret du 1^{er} juillet 1852, des commissions permanentes ont été nommées, dans chaque canton, dans le but d'ériger la statistique agricole à l'état d'institution permanente. Nous n'avons pas besoin de rappeler l'importance des services que ces commissions sont appelées à rendre.

Avant leur création, bien peu de cultivateurs songeaient à se rendre compte des frais de culture et par conséquent du prix de revient de leurs produits; bien peu, même dans les exploitations les plus considérables, pouvaient apprécier, à l'expiration de l'année, les résultats définitifs de leur culture.

La statistique, en posant aux cultivateurs certains problèmes d'économie rurale dont ils n'avaient jamais eu la pensée, leur a révélé l'importance de la comptabilité agricole. Elle permettra en outre de compléter la grande enquête de 1852.

Sur la proposition de S. Exc. M. le ministre de l'agriculture et du commerce, l'Empereur vient d'accorder des récompenses aux membres des commissions: 60 médailles de 1^{re} classe, 127 de 2^e classe, 153 de 3^e classe, et un grand nombre de mentions honorables ou très-honorables ont été réparties entre les membres de 78 départements.

que Brassinet sollicitait sur le *Colibri* venait d'être prise par M. Grandfort précisément. Le brave garçon sentait que les voyages monotones de la *Mésange* ne lui apprendraient plus rien; nous n'avions pas encore entrepris nos grandes opérations, et alors, par amour du métier.....

— Je sais tout cela, interrompit l'armateur, mais, au résumé, il n'en finit point de se faire recevoir capitaine au long-cours, votre cher Brassinet...

— M. Grandfort n'est pas non plus capitaine.

— Les examens commencent fin du mois; le *Colibri* va nous arriver au premier moment, et..... Brissons-là, messieurs mes fils!

Le *Colibri* ne se fit pas attendre. Les rapports de Jules Graverin le subrécargue et du capitaine Pascal confirmèrent l'armateur dans ses intentions.

Brassinnet avait appris déjà qu'il ne pouvait plus compter sur le commandement du moindre des navires de la maison Graverin. — C'était donc en vain qu'il s'était bassement ingénié à complaire à MM. Edouard et Felix; Grandfort, l'inévitable Grandfort, lui enlevait encore tout espoir de succès.

— Aujourd'hui, comme il y a trois ans!... Au Havre comme dans le canal de Mozambique, car sans lui notre coup de main réussissait!... Il nous héla le premier, et par trois fois, tellement, comme je le dis à Biffard, que j'étais bien sûr de n'avoir pas affaire à un navire de guerre!... Et maintenant nous ferions la fibuste avec le *Colibri*!...

Ce fragment de monologue expliquerait, au besoin,

l'impression vague et fugitive de Grandfort quand il eut reconnu à bord de la *sumaca* pirate la voix qui proférait les mots *marchand de boulets*.

CHAPITRE XV. — LE FRÈRE ET LA SŒUR.

Vers la fin de la traversée de retour du *Colibri*, Galhauban se frottait joyeusement les mains en songeant qu'il allait revoir la case paternelle. Souvent, après les leçons que Maurice lui donna jusqu'au dernier jour, il parlait de ses vieux parents et de sa jeune sœur avec un abandon charmant.

— Ah! monsieur Grandfort, venez les voir, je vous en prie, vous leur ferez tant de plaisir; car, tenez, tout le monde vous aime à Rochetout à cause de ce que vous avez fait pour moi!...

— Ami Galhauban, je serai toujours en reste avec ta famille, à qui je dois le salut de la *Mésange*, c'est-à-dire mille fois plus que la vie, le sauvetage de tout ce qui m'était confié, navire, cargaison, passagers, équipage, en un mot, mon honneur de marin.

— Capitaine, en venant au secours de la *Mésange*, mon père venait sauver aussi ses bienfaiteurs et son fils par-dessus le marché.

— Ton père ignorait la présence des Roseville et la tienne; il secourait un capitaine, et ce capitaine, c'était moi. Aussi n'a-t-il rien fallu que l'armement très-pressé du *Colibri* pour m'empêcher d'aller à Rochetout après mon débarquement de la *Mésange*.

— Quel plaisir vous ferez à ma bonne femme de mère, qui vous bénit tous les jours que Dieu fait, car me voici

capable, maintenant, de passer l'examen de capitaine au cabotage; mais le bonhomme aimera mieux que je me fasse pilote; pilote je me ferai.

— Très-bien, Galhauban; je te reconnais là!

— Mon père, qui ne vous a vu que de nuit, demande à vous voir de plein jour.

— Il me verra, je te le promets.

— Et la petite sœur veut vous réciter l'*Ame du navire*, qu'elle sait quasiment aussi bien que son Pater. Moi qui la connais, je gage qu'elle y mettra tant d'*âme* qu'elle vous secouera tout le premier.

Galhauban ne se trompait pas.

Dans le salon de Roseville aussi bien que sur les plages de Rochetout, la déclamation de l'*Ame du navire* était le grand succès de Jeanne, dont la pétulance enfantine et la hardiesse de mousses féminine avaient fait place à une retenue qui ne diminuait point son enthousiasme maritime.

Son séjour au château, ses rapports de tous les instants avec M^{lle} de Roseville, l'avaient transformée sans la changer. Son goût naturel, sa vive sensibilité, sa délicatesse, son tact, son amour pour les grandes choses, s'étaient développés en même temps que ses grâces, mélange harmonieux des dons les plus opposés en apparence.

Sa première éducation dans les barques, sur les grèves, au milieu des flots en quelque sorte, avait donné à sa beauté un caractère un peu sauvage que sa seconde éducation adoucit, mais n'effaça point.

Ainsi sa passion pour la mer n'avait point décré; seu-

L'Allier, les Basses et Hautes-Alpes, l'Aube, la Charente-Inférieure, la Manche, le Tarn-et-Garonne et la Haute-Vienne ne figurent pas sur la liste de ces récompenses.

— On lit dans la *Revue horticole* :

M^{me} Maës, de Clichy-la-Garenne, s'occupe avec un goût particulier et un esprit d'observation positif et pratique de tout ce qui peut assurer la beauté, la santé et la conservation des arbustes, des fleurs et des fruits de son magnifique jardin.

Se voyant chaque année privée de ses poires les plus belles et les plus précieuses, et par fois de toutes ses poires, par les vers, elle résolut, à la première nouvelle saison, de surveiller de près leur croissance et, au moindre signe d'existence, de cerner le ver, de le piocher, de le fouiller, à quelque profondeur qu'il fût dans le fruit; elle espérait, par ce moyen, que le fruit, débarrassé de son ennemi mortel, cicatrifierait sa plaie et développerait assez bien ses autres parties charnues pour être, sinon d'une forme irréprochable, au moins encore présentable, et, dans tous les cas, fort agréable à manger.

M^{me} Maës ne s'était pas trompée; elle a parfaitement réussi.

Lorsque le ver est extirpé et les chairs environnant son canal enlevées, il faut remplir le trou avec de la terre plastique bien tassée.

M^{me} Maës a essayé de laisser quelques plaies à l'air libre; mais, soit que les mouches et autres insectes qui s'y attachent, soit plutôt encore que le contact de l'air y détermine l'inflammation ou la pourriture, les plaies ainsi abandonnées ont constamment entraîné la perte du fruit.

— Trois jeunes gens natifs d'Emyme, capitale de Madagascar, viennent d'arriver en France. Ils sont envoyés par le prince Bakoton, héritier du trône, et fils aîné de la reine Ranavalo, pour étudier la médecine à Paris.

— Un accident très-regrettable est arrivé il y a deux jours sur la Serpentine à Londres. La foule s'était portée sur la rivière glacée pour patiner ou glisser. Tout à coup la glace s'entr'ouvrit sous les patineurs et cinquante personnes furent englouties. James Davis, préposé de la Royal Humane Society, a sauvé cinq enfants. Une dame a, croit-on, péri sous la glace. Un sieur Knapp a sauvé deux femmes et un enfant sous lesquels la glace s'était rompue.

— Un nouveau signal ayant pour but de prévenir les accidents sur les chemins de fer vient d'être tout récemment essayé sur la ligne de Lyon à Roanne, et cela avec un succès qui a fait adopter l'ingénieux mécanisme par la compagnie du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée.

Voici en quoi consiste, dit le *Salut public*, cette innovation, dont l'auteur est un Lyonnais : lorsqu'une voie est obstruée, par suite d'un accident quelconque, de grands disques, fichés au bout d'un long poteau, servent à signaler le danger aux machinistes des trains se dirigeant vers l'endroit périlleux. Si le disque est tourné perpendiculairement à la voie, le mécanicien doit s'arrêter, si au contraire, il est placé parallèlement aux rails, comme d'habitude, les trains peuvent poursuivre leur route.

Supposons cependant un brouillard intense qui ne permette pas d'apercevoir le signal, ou bien encore que, pendant la nuit, le feu logé au centre du disque vienne à s'éteindre, alors les machinistes ne seront plus avertis aussi promptement que la sécurité des voyageurs l'exige. C'est précisément là l'inconvénient auquel l'inventeur du procédé dont nous parlons a songé à remédier.

Il a imaginé un mécanisme mû par la chaîne qui commande le disque lui-même. Ce mécanisme correspond à une sonnerie bruyante, de telle sorte que lorsque le disque ordonne aux machinistes d'arrêter la locomotive, ceux-ci sont avertis, ainsi que les gardes-freins, par les coups répétés de la sonnerie, chaque roue du convoi faisant agir le mécanisme.

Lorsque au contraire le disque est à l'état normal, le levier qui doit transmettre le mouvement à la sonnerie ne peut être atteint par les roues des wagons, et la cloche d'alarme se tait.

Ce mécanisme, d'une extrême simplicité, a été mis pour la première fois en usage aux abords de la gare de Rive-de-Gier, et les divers ingénieurs qui l'ont vu fonctionner se sont empressés d'en féliciter vivement l'inventeur. Nous espérons que si une expérience prolongée pendant un certain temps vient confirmer les faits déjà acquis, toutes les compagnies imiteront l'intelligent empressement de la compagnie de Lyon, et qu'elles useront de ce nouveau moyen pour diminuer les risques d'accidents, toujours trop nombreux.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous lisons, dans l'*Abeille de Lorient*, la note suivante sur M. Delpech, nouveau principal de notre collège. Nous la reproduisons avec plaisir : elle sera une garantie de plus pour les familles.

« En quittant le collège de Lorient, à la prospérité duquel il a contribué d'une façon marquée pendant près de six ans, M. Delpech emporte les regrets de ses collègues, l'affection des élèves, l'estime des familles, qui ont pu apprécier la loyauté de son caractère à la fois ferme et bienveillant. »

VILLE DE SAUMUR. — SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

PREMIER CONCERT DE LA 3^e ANNÉE MUSICALE (1859-1860).

Mardi 27 décembre 1859, à 8 heures 1/2 précises (ouverture des portes de la salle à 7 heures 1/2).

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Ouverture du *Châlet* A. ADAM.
- 2^o Duo de *Semiramide* (*Bella imago*) ROSSINI.
- 3^o { 1. Sérénade rustique } pour piano, }
 { 2. Chanson à boire } exécutées }
 par M^{me} Soulé } RAVINA.
- 4^o Air de Baryton ***
- 5^o *Les Enfants de Paris* (chœur) A. ADAM.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o Ouverture de *Missolonghi* HÉROLD.
- 2^o *Orphée aux Enfers* (chœur) OFFENBACH.
- 3^o { 1. Romance de *Joconde* NICOLÒ.
- { 2. *Brindisi* de *Lucrezia Borgia* DONIZETTI.

lement la lecture, l'écriture, l'étendue de ses connaissances nouvelles, l'avaient anoblie. Ses élans poétiques étaient les mêmes; son admiration, mieux raisonnée, s'exprimait en termes choisis sous l'influence du milieu distingué où elle vivait.

Les parfums de cette âme à la foi douce et ardente s'étaient épurés; ils ne perdirent rien de leur suavité primitive.

Si Maurice ne connaissait point Jeanne, il avait lu ses lettres qui l'émerveillèrent plusieurs fois.

— Ta sœur, dit-il à Galhauban, a un style unique au monde, c'est à la fois celui d'une femme et celui d'un marin, ou mieux encore d'une jeune fille du monde et d'un franc matelot; la grâce et l'énergie s'y confondent sans effort. Il y a quelque chose de naïf et de brusque, de vigoureux et de doux, d'âpre comme la brise de mer, d'embaumé comme la senteur de l'humble violette.

— Tout cela se comprend, capitaine, elle est la fille de mon père et l'amie des mesdemoiselles de Roseville.

— Ce n'en est pas moins inimitable et imprévu au dernier point. Sous sa plume, nos termes de métier les plus abruptes prennent un ton distingué; elle parvient à goudronner sa phrase sans y faire la moindre petite tache.

Galhauban était, de son côté, à cette heure, assez bien appris pour apprécier les judicieuses critiques de Maurice Grandfort, et il en était ravi, l'excellent garçon. Vanter le cœur ou l'esprit de sa sœur Jeanne, et lui prouver qu'on ne la flattait point, rien ne pouvait lui être plus agréable.

On doit comprendre qu'il était dévoué à Grandfort au-

tant qu'aux Roseville eux-mêmes, — nous ne disons pas davantage : davantage eût été impossible.

Grâce à Maurice Grandfort, le matelot Galhauban s'était élevé par l'étude au niveau des pilotes et des officiers du bord; et cependant sa sœur Jeanne, initiée par l'intelligence aux idées et aux mœurs d'une sphère supérieure à la sienne, demeurait par le cœur une franche enfant de la mer.

Elle avait beaucoup appris; elle n'avait rien oublié.

En elle dominaient toujours les pieux souvenirs de la case paternelle, les impressions profondes des heures de tempête, les émotions généreuses des sauveteurs de vaisseaux.

Quand les brises furieuses grinçaient dans les tourelles et secouaient les grands arbres de Roseville, à qui pensait-elle ? pour qui priait-elle ? Son père, le pilote, parlait alors, sans doute, à la garde de Dieu, pour braver mille morts; et, seule à la case, sa pauvre mère agenouillée levait ses mains vers le Ciel.

Lorsque Jeanne allait à Rochetout, rendre visite à ses parents, avec quel bonheur elle assistait aux travaux de ses chers marins; avec quelle joie elle courait contempler, du haut des falaises, les grands plis de la grande mer!

Svelte, riante, simple dans ses allures, elle n'avait cessé d'embellir en devenant jeune fille.

Les gens de la côte en complimentaient ses vieux parents.

— Vous avez là, bonnes gens, sans vous flatter, une blondine d'un fin gabarit, taillée sur un fameux modèle

- 4^o Fantaisie pour piano, sur le *sestetto* de *Lucia di Lammermoor*, exécutée par M^{me} Soulé. LISTZ.
- 5^o Duo du *Trovatore* (contralto et baryton). VERDI.

Une quête sera faite au profit des indigents de la ville de Saumur.

Aujourd'hui, à 2 heures, il y aura ascension d'un ballon sur la place de la Bilange, avec nacelle et drapeaux.

On commencera à le gonfler à une heure 1/2.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Trieste, 25 décembre. — *Shanghai*, 5 décembre. — Le gouvernement chinois désire, dit-on; la médiation américaine. — Havas.

M. Desnos, ancien professeur au collège de Saumur, se propose de donner des leçons qui auront pour but de préparer les enfants à entrer, avec succès, dans les lycées et les collèges. (571)

La librairie administrative de Paul Dupont, 45, rue Grenelle-Saint-Honoré, annonce une édition des *Codes de la Législation française* annotés par M. N. Bacqua, rédacteur en chef du *Bulletin annoté des lois*. Les principaux organes de presse politique et les recueils spéciaux les mieux accrédités ont parlé avec éloges de cet ouvrage. Nous reviendrons prochainement sur l'œuvre de M. N. Bacqua, avec tous les développements que comporte l'appréciation de cet important travail.

Marché de Saumur du 24 Décembre.

| | | |
|--|--|-------|
| Froment (hec. de 77 k.) 17 42 | Graine de colza. | 20 50 |
| 2 ^e qualité, de 74 k. 16 45 | — de lin | 22 — |
| Seigle 10 — | Amandes en coques | |
| Orge 10 40 | (l'hectolitre) | — — |
| Avoine (entrée) 9 — | — cassées (30 k.) | — — |
| Fèves. 12 40 | Vin rouge des Cot., | |
| Pois blancs. 30 — | compris le fût, par | |
| — rouges 24 80 | 1 ^{er} choix 1859. | — — |
| Cire jaune (30 kil) | 2 ^e — — — — — | 120 — |
| Huile de noix ordin. 80 — | 3 ^e (a) — — — — — | 100 — |
| — de chenevis. 45 — | — de Chinon. | 110 — |
| — de lin. 48 — | — de Bourgueil. | 140 — |
| Paille hors barrière. 26 71 | Vin blanc des Cot., | |
| Foin id. 57 23 | 1 ^{re} qualité 1859 | — — |
| Luzerne (droits com) 54 60 | 2 ^e — — — — — | 140 — |
| Graine de trèfle. 30 — | 3 ^e (a) — — — — — | 70 — |
| — de luzerne 52 — | — ordinaire. | — — |

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 24 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 70 50
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 50.

BOURSE DU 26 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 53 cent. — Fermé à 69 93.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

et vaillamment découlée. En bon chantier, bon navire, comme on dit. L'œil d'un matelot, les courbes d'une corvette de course, les façons d'une fée de la mer.

Quant aux gens du bourg de Roseville, les bons campagnards s'étonnaient que l'enfant d'un rude pêcheur pût être si mignonne. N'eût été son costume, ils l'auraient prise volontiers pour une troisième fille du seigneur châtelain.

Elle était vêtue, en effet, comme une jeune paysanne de la classe aisée, sa mère n'ayant jamais voulu qu'elle fût élevée en demoiselle.

D'un autre côté, le comte ni la comtesse n'eussent souffert que Jeanne Hauban prit place parmi la domesticité. Ils avaient ordonné qu'on l'appelât : « Mademoiselle. »

Jeanne logeait à la ferme dirigée par un ancien brigadier de dragons qui avait servi sous les ordres du commandant; en réalité, elle vivait au château, elle était inséparable des filles de la maison, et profitant d'autant mieux de leurs études, qu'elle trouvait en elles deux sous-matresses d'un zèle infatigable.

Le jeu dura tant et si bien qu'un beau jour l'intelligente Jeanne en sut aussi long que mesdemoiselles ses institutrices.

Le frère et la sœur employèrent donc également bien les trois années que dura la campagne du *Colibri*, et, quand ils allaient se revoir, sans avoir rien perdu de leurs qualités premières, ils devaient exprimer leurs idées dans la même langue.

(La suite au prochain numéro.)

EN VENTE, à la Librairie administrative de PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45, à Paris, et chez tous les Libraires du département,

CODES DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

Annotés par M. Napoléon BACQUA, avocat, rédacteur en chef du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS, Édition de 1859-1860, divisée en deux parties pouvant s'acquérir séparément.

PREMIÈRE PARTIE,

DEUXIÈME PARTIE,

A l'usage de l'Audience, des Fonctionnaires publics et des Écoles de droit,
Contenant le Code politique et les sept Codes ordinaires, et terminée par une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 8 FR. ; RELIÉ, 10 FR.

Contenant vingt-six Codes spéciaux sur les différentes matières de droit et, sous une rubrique distincte, toutes les lois qui n'ont pu être codifiées, ainsi qu'une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 12 FR. ; RELIÉ, 14 FR.

Prix de l'ouvrage complet : 20 fr., et relié, 24 fr.

Tout souscripteur à l'ouvrage complet reçoit en prime l'année 1859 du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS (publication mensuelle à 3 fr. 50 c. par an), qui doit tenir les Codes Bacqua constamment au courant de la législation. Un pareil avantage ne pouvait être offert par aucune autre publication de Codes.

Étude de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

Hospices de Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

Par le ministère de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay, Le mardi 17 janvier 1860, à midi, en l'une des salles dudit Hospice, LA MÉTAIRIE DE LA GACHÈRE, Et la Borderie de l'Aumônerie.

Cette métairie et cette borderie, situées communes de Saint-Pierre-des-Champs (Deux-Sèvres), Passavant, Cléré et Saint-Macaire (Maine-et-Loire), se composent des bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardins, terres labourables, prés, ouches, vignes et bois-taillis. Le tout d'une contenance de vingt-quatre hectares vingt-cinq ares.

La durée du bail sera de neuf années. S'adresser, pour avoir des renseignements, soit au secrétariat de l'Hospice, soit audit M^e PATOUEILLE, notaire, dépositaire du cahier des charges. (585)

Étude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le jeudi 29 décembre 1859, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans l'établissement du Collège de Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier de M. Dupré, ex-principal dudit Collège.

Il sera vendu :

Un très-bel ameublement de salon en velours, plusieurs autres canapés, étagères, tables de jeux, plusieurs guéridons et leurs tapis, armoires à glaces, lits à renaissance et autres, commodes et secrétaires acajou et noyer, belles tables de toilette, fauteuils voltaire, chauffeuse avec bois doré, pendules, candélabres, grandes glaces, différentes formes, beaux tapis de salon et de chambre, tableaux, garniture de foyer, ameublement de salle à manger, belle table coolisses, bibliothèque et plusieurs bureaux acajou et noyer, rideaux mousseline et damas, couettes, matelas, articles de literie, lits en fer, et autres jolis meubles, bouteilles et barriques vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

On DEMANDE, pour la campagne, UN HOMME DE CONFIANCE, bon jardinier-légumiste, connaissant la taille des arbres et muni de bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la St-Jean 1860,

UNE MAISON,

A Saumur, quai de Limoges, actuellement occupée par M. Brossay. S'adresser à M. BESSON, levée d'Enceinte. (587)

Un PRINCIPAL CLERC de notaire désire UNE PLACE. S'adresser au bureau du Journal.

Il a été trouvé un CHIEN d'arrêt noir.

S'adresser à M. POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay. (589)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE
UNE

JOLIE PETITE VOITURE LÉGÈRE

A 4 roues, 6 places, avec harnais. S'adresser à M. ROBERDEAU.

A LOUER
Présentement,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres.

S'adresser à M^{me} veuve LORRAIN.

A VENDRE
UN ÉQUIPAGE DE TREIZE

CHIENS et trois élèves de l'année. Race pur-sang et bâtards anglais. — Taille de cinquante-cinq à soixante centimètres.

S'adresser à M. DUTIER, à Baugé (Maine-et-Loire). (570)

Un notaire de Saumur demande un PREMIER CLERC.

S'adresser au bureau du journal.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Autorisée par ordonnances des 1^{er} septembre 1819, 6 avril 1848 et 13 janvier 1858.

Extrait du *Moniteur universel* du 11 novembre 1859.

L'Assemblée générale des Actionnaires a eu lieu le 10 novembre courant, dans l'hôtel de la Compagnie, rue de Provence, 40.

Les valeurs assurées par elle, à cette époque, s'élevaient à cinq milliards sept cent dix millions six cent vingt et un mille six cent quatre-vingt-quatre francs, déduction faite des risques éteints ou annulés.

Depuis son origine, qui date de l'année 1819, elle a payé à soixante-trois mille huit cent trente-deux assurés, pour dommages d'incendie, la somme de soixante-dix millions deux cent soixante-seize mille deux cent cinquante-cinq francs huit centimes.

Malgré cette masse considérable de sinistres, réglés avec promptitude, la Compagnie française du Phénix forme un fonds de réserve qui, au 30 juin 1859, était de trois millions deux cent cinquante-huit mille sept cent soixante-dix-sept francs vingt-trois centimes.

SAVOIR :

Primes réservées pour les risques courants . . . 1,258,777 23 }
Réserve sociale 2,000,000 » } 3,258,777 23

A cette garantie spéciale et à celle du fonds social de quatre millions entièrement réalisés, il faut ajouter les primes à recevoir du 1^{er} juillet 1859 au 30 juin 1860 et années suivantes, dont le montant s'élève à près de vingt-trois millions.

Les Actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes du premier semestre 1859 qui leur ont été soumis dans cette séance.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX assure contre l'incendie, contre les dégâts de la foudre et l'explosion du gaz, toutes les propriétés construites, les mobiliers, les marchandises, soit en magasin, soit sur voitures de roulage; les fabriques, les denrées, les bestiaux et les récoltes. — Elle garantit les assurances faites par les Sociétés mutuelles. — Elle affranchit les locataires de la responsabilité prévue par les articles 1733 et 1734 du Code civil. — Elle couvre le propriétaire des risques du voisin. — Elle garantit aussi le créancier hypothécaire de la perte qu'il pourrait éprouver par l'incendie de l'immeuble hypothéqué à sa créance.

L'assurance de ces différents risques se fait au moyen d'une prime annuelle très-modérée et calculée sur la classification des bâtiments et la nature des objets à assurer.

Les Comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. PINEAU-MORICET, Agent de la Compagnie à Saumur, qui communiquera également les conditions de l'assurance. (590)

Étude de M^e BIERMANT, notaire à Langeais.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

De 346 hectares 15 ares.

Divisée en 24 lots, contenant cinq corps de ferme,

Et environ 180 hectares

DE BOIS-TAILLIS ET FUTAIE

Située sur les communes de Langeais et Saint-Michel-sur-Loire (Indre-et-Loire), à 5 kilomètres de deux stations de la ligne de Tours à Nantes.

Marne et pierre à chaux en grande quantité,

BELLE CHASSE.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e BIERMANT, dépositaire des titres de propriété;

Pour traiter, à M. HÉBERT, à Saint-Patrice;

Et pour visiter les lieux, au sieur GOURON, garde particulier à Saint-Michel.

Où donnera toutes facilités pour les paiements. (576)

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contre-facteurs poursuivis. Dépôts: à Saumur, chez M. PERARE; à Angers, J. PERRAULT, ph.; à Cholet, BONTemps aîné et BONTemps jeune, pharmaciens.

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

A louer présentement

UNE MAISON,

Sise place Saint-Pierre, anciennement occupée par M. Chozamy.

S'adresser à M. MILLOCHEAU, Eugène, quartier des Ponts. (561)

M. HERVÉ, notaire à Bourgneil, demande un CLERC. (547)

M. COURTOIS-JAGOT,

Rue d'Orléans, 31,

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, loin de quitter les affaires, ainsi qu'on en a répandu le bruit, il vient de renouveler une partie de ses marchandises et qu'il vendra ses papiers au plus juste prix. (541)

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.